

L'OUVRIER MÉTALLURGIQUE



organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie
et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 28, Place Saint-Georges — PARIS (9^e)

L'ORDRE NOUVEAU
sera ce que
nous le ferons.
A nous de
travailler
pour qu'il soit
le reflet de
notre esprit

Les grèves du Nord ont confirmé l'échec de la lutte des classes

Le Nord vient de connaître un long et pénible conflit, on dirait vraiment qu'une sorte de fatalité s'acharne sur cette région meurtrie par les années de guerre extérieure et qui vient à peine de voir renaître de leurs cendres ses cités laborieuses.

Après les cruels conflits de 35, voici qu'une nouvelle bataille sociale se déclenche ; certains milieux métallurgistes ivres de démagogie se lancent une fois encore à l'assaut du patronat, pour cela il suffira qu'un agitateur sans mandat crie au scandale, la direction de son entreprise ayant refusé de le recevoir ; voilà le motif qui servira à déclencher une grève sur laquelle on plaquera un certain nombre de revendications, au moyen desquelles on entrainera dans le conflit plus de 8.000 ouvriers pendant près de deux mois.

Une fois de plus, la classe ouvrière fera les frais de méthodes portant en elles leur propre condamnation. La violence, présentée à nos camarades comme le glaive de la justice, devra être remise au fourreau et la conciliation alors interviendra pour faire cesser le combat entre des hommes appelés à collaborer quotidiennement pour assurer leur subsistance.

Pour Lille, la responsabilité des dirigeants syndicaux ne saurait être niée ; pour des hommes proclamant avec emphase l'autoritarisme de leurs organisations en matière de discipline syndicale ; nous sommes encore à attendre la sanction qui éloignera le meneur dont l'action porte un préjudice considérable aux travailleurs de toute cette région.

Avec des gestes aussi stupides, comment parviendrait-on à améliorer le sort des travailleurs, alors qu'ils ont réglé par une double convention collective leurs conditions de travail. Collaborateurs et ouvriers dénoncent celle-ci sans préavis, pratiquant sans plus la politique du chiffon de papier, sans autre forme de procès que l'arbitraire dénoncé à l'endroit patronal, le travail cesse, on reste sur le tas et voilà des milliers de familles privées de ressources, endettées pour de longs mois. De l'action syndicale, cela ? Allons donc ! C'est bien de la plus stérile agitation.

Tout au long, la sentence arbitrale condamne, d'ailleurs, une telle action ; citons un passage de celle-ci : « Considérant qu'il n'y a de travail fécond que si ceux qui sont occupés dans la même usine : patrons, agents de maîtrise, employés et ouvriers, collaborent dans une même entente, tous ayant droit à une égale protection, etc... »

Le conflit de Pompey relève, lui aussi, des mêmes stupides raisons. Jugez-en : un syndiqué cégétiste mécontent, déchire sa carte syndicale et ce sera un motif pour déclencher la grève. Non, vraiment, c'est à n'y pas croire. Le jour où il sera possible à ceux qui se laissent ainsi dupes de se rendre compte de l'absurdité de tels actes, ils se sépareront d'organisations syndicales, incapables de les prévenir.

La direction, en face d'une telle anarchie, avait fait transporter à Nancy, dans un local lui appartenant, la comptabilité et le personnel employé put continuer le travail.

L'arbitrage qui a mis fin à ce pénible conflit, a nettement désavoué de telles pratiques et plusieurs délégués furent déplacés, d'autres, purement et simplement renvoyés.

Quant au conflit de la vallée de la Sambre, les raisons qui l'ont provoqué sont différentes. Depuis six mois, une convention collective était en discussion sans qu'un accord ait pu être réalisé.

Les délégués cégétistes croient alors devoir décréter la grève, qui va durer plusieurs semaines et au cours de laquelle les attitudes les plus curieuses seront enregistrées.

Un dirigeant responsable, déclara : « Le patronat voulait une grève pour fin novembre ». Comment, vous saviez cela et vous avez donné dans le panneau, mais alors ? »

Un autre, devant la prolongation du conflit, demandera la réquisition des usines, pas moins. Il n'hésite pas à mettre les camarades sous la férule militaire, autrement dit, les mobilisés du temps de guerre... merci, à un autre...

Le Gouvernement s'efforce de trouver un terrain d'entente, on traite ses suggestions de « canailles ».

Voilà dans quelle atmosphère s'est déroulé un des plus douloureux conflits qu'ait eu à supporter la population laborieuse du bassin de la Sambre.

Le bilan se solde par la misère généralisée au sein des foyers ouvriers, de longs jours de privations et de nombreuses dettes contractées vont maintenant peser péniblement sur le budget familial ; voilà à quoi aboutissent les théoriciens de la lutte des classes.

Et comme aucun avantage substantiel n'a été obtenu, nous constatons, une fois de plus, que cette sorte de guerre sociale, pas plus que l'autre, ne paie pas ; elle laisse surtout un peu plus de rancœur et de haine à ses malheureuses victimes.

Notre devoir, au regard de tels résultats, nous apparaît plus impérieux que jamais.

Il nous faut lutter pour écarter les deux mâchoires de l'étau entre lesquelles se trouve comprimée la masse des salariés.

C'est la leçon qu'il nous faut tirer des conflits que nous venons de subir. S'ils nous ont meurtris matériellement, moralement, ils ont fortifié nos convictions syndicales.

Déjà, des centaines de travailleurs se sont séparés de la sirène cégétiste et ont apporté leurs adhésions à nos syndicats, rendant, ainsi, le plus éclatant hommage à la force de nos idées et au dévouement inlassable et désintéressé des nombreux militants qui, depuis tant d'années, luttent dans ces si difficiles contrées pour le développement du syndicalisme chrétien.

Jean JACQUES.

LES AGENTS DE MAITRISE S'ORGANISENT

Notre ami, Jean Pérès, vient de présider à la création du Syndicat général d'Agents de Maîtrise de la métallurgie rattaché à notre Fédération.

Cette organisation s'étend à l'ensemble du territoire, à cet effet des sections locales ont été créées.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette importante réalisation ; un nouveau pas vient d'être fait vers la profession organisée, nous nous réjouissons de voir les Agents de Maîtrise en prendre l'initiative. Ceux dont les responsabilités fort lourdes sont trop souvent méconnues entendent que soit mis fin à cette situation en beaucoup de circonstances par trop paradoxales, ils ne veulent plus être des sacrifiés.

L'équipe de militants compétents et dévoués qui préside aux destinées du Syndicat est habilitée par sa grande compétence technique, professionnelle et syndicale pour mener à bien le nouveau groupement. Nos amis se sont assurés un local, 28, place Saint-Georges, où ils entendent travailler utilement au développement de leur organisation, laquelle compte déjà un nombre important d'adhérents.

Adresser toute demande de renseignement à notre ami Sébert, secrétaire du Syndicat général d'Agents de Maîtrise, 28, place Saint-Georges, Paris 9^e.

Au Congrès des Métallurgistes Chrétiens de la Région Nazairienne

Le Congrès des Métallurgistes chrétiens qui s'est tenu à Saint-Nazaire le 30 janvier dernier, suffirait à prouver, s'il en était besoin, l'attention agissante apportée par la C.F.T.C. aux problèmes primordiaux que pose la situation actuelle.

A l'ouverture des travaux, J. Pérès, secrétaire adjoint de la Fédération de Paris, qu'entouraient Dubard, Président de la section nantaise, Charles Mabit, secrétaire départemental, Journa-



Jean PÉRÈS

Secrétaire délégué de la Fédération de la Métallurgie (C.F.T.C.)

bien, vice-président de la section nazairienne, Terrien, secrétaire, Boullerie, secrétaire de la section d'Indret et Lucas, du conseil de Nantes, adressa son salut cordial à tous les congressistes, puis donna la parole à J. Lucas, chargé du premier rapport.

(Voir la suite en 2^e page)

AU CONGRÈS FÉDÉRAL DE LA MÉTALLURGIE

Une tâche s'impose, mener le Syndicat chrétien à la victoire sur le matérialisme incapable de procurer le bonheur dans la paix par la justice et la fraternité

Le 16 janvier dernier, au milieu du brouhaha formé par tous les accents de nos provinces, s'ouvraient les débats de notre Congrès extraordinaire.

Charlemagne BROUTIN préside, en déclarant ouvert le XVII^e Congrès de la Fédération, celui-ci salue avec joie les nouveaux venus, il se félicite, après le pointage des présents, de leur nombre important, le caractère de notre Assemblée est marqué, dit-il, par la représentation de la plupart des centres métallurgiques de notre Pays. Citons en quelques-uns : Lille, Denain, Maubeuge avec Broutin, Brulant, William ; Roubaix, Tourcoing avec Glorieux ; les bassins de Longwy et Briey avec Michon ; les Ardennes, Charleville avec

Biver ; la Franche-Comté, Montbéliard, Belfort avec Couhet ; Châlon-sur-Saône, Lyon, Givors avec Charbonnier ; Grenoble, Chambéry, Annecy, Ugine avec Morel, Dufournay ; St-Etienne et sa région avec Chacornac ; Clermont-Ferrand, Riom avec Renon ; le Var, Toulon, La Seyne-sur-Mer avec Nouveau ; Vieux-Peuchot avec Marou ; Bordeaux, La Rochelle, Rochefort avec Cazeau, David ; Laigle avec Lemarchand ; Saint-Brieuc avec Mescams, Lorin, Rault ; Ploermel avec Thorel ; Cherbourg avec Espéret ; St-Nazaire avec Rambaud ; Rouen avec Robert ; Bourges avec Guy, Bourbier ; St-Dizier, Troyes, Joinville, etc. ; St-Dumay ; Melun avec Duru ; Senlis avec Kieffer ; Orléans, Montargis avec Barbereau ; Pa-

ris avec Léonard, Gerstel, Roland, Fondanaiche, Verdier, etc.

Après quelques mots de notre ami, Jean PÉRÈS qui, grippé, a tenu malgré tout à apporter son concours aux camarades métallurgistes, BROUTIN donne la parole au secrétaire permanent pour la lecture du rapport d'activité, notre ami Paul LE BIHAN, secrétaire général, étant retenu chez lui par une forte grippe.

Après avoir invité les militants des Syndicats affiliés à collaborer étroitement à la bonne marche de la Fédération, celui-ci rappelle la position prise au Congrès dernier alors que se déclanchaient les mouvements de grève dont furent marqués les mois de Juin et Juillet.

(Voir la suite en 2^e page)



Un groupe de Congressistes photographiés dans la cour du nouvel immeuble de la C.F.T.C.

La révolution espagnole

Pourquoi nous ne prenons pas parti...

Nos camarades sont fréquemment interpellés dans les usines au sujet des événements d'Espagne. Assez souvent, ils sont sollicités pour verser une contribution en faveur du « Frente Popular ». D'autres fois, ils sont simplement questionnés au sujet de notre position sur les tragiques événements qui se déroulent dans ce malheureux pays.

Notre collaborateur et ami, Pierre Barbier, qui connaît particulièrement certaines régions d'Espagne, a bien voulu préciser notre pensée dans cet article.

POURQUOI NOUS NE PRENONS PAS PARTI...

Oui, pourquoi ?

Des hommes se battent ; d'un côté quelques généraux avec une armée bien disciplinée, de l'autre, une bonne partie du peuple es-

pagnol, — le fait est indéniable. Les premiers voulaient faire un coup de main, qui, pensaient-ils, en trois jours, devait leur assurer la maîtrise du pouvoir, et cela dure depuis le mois de juillet, et cela n'est pas près de finir encore.

Chaque ville aujourd'hui compte, dans un camp ou un autre, des centaines de victimes, et l'on a assisté durant cette première partie de la Révolution à tant et tant de trahisons et de viles actions qu'on est plus soulevé par le dégoût que par la pitié. On a tué des hommes, on a massacré des œuvres d'art et ce ne sont pas les protestations de la presse qui changent quelque chose aux faits. Une rage de destruc-

tion s'est abattue sur ce pays, rebelles ou gouvernementaux sont aussi coupables les uns que les autres de vandalisme et d'assassinats. Et l'on voudrait que nous prenions parti dans cette bagarre où nous n'avons que faire ?

Les atrocités commises contre les croyants sont hors de toute contestation. Le sadisme qui porta les uns à déterrer les cadavres de carmélites est le même qui présidait à l'assassinat de milliers de femmes et de jeunes filles. On a essayé de justifier cela ! On a détruit des milliers d'églises, en disant qu'elles servaient de fortifications aux rebelles, et l'on a assassiné les prêtres alléguant qu'ils étaient des traîtres ; trois balles dans la peau, puis le

corps était arrosé de benzine et brûlé.

Or, je connais tels villages aragonais où l'on a fait cela sans aucun soupçon de preuves, bien plus, sans aucun soupçon tout court. Je n'invente pas, je ne parle pas d'après les informations de la presse, je connaissais ces prêtres et les habitants des villages qui pleurèrent leur pasteur, car le coup était fait par des miliciens venus du Sud, conduits par quelques chenapans avérés, vivant de contrebande.

Je sais qu'à Séville, cité entre les mains des rebelles, on fusilla les ouvriers par centaines, et les crimes des rebelles ne sont pas moins nombreux que ceux des anarchistes.

Prendre position ? En toute conscience, nous ne le pouvons pas, et même si nous le voudrions, nous ne le voudrions pas. Nous n'avons rien à faire dans cette galère !

Certes, nous croyons pouvoir élever la voix quand on assomme des ouvriers ; certes, nous protestons avec la dernière vigueur quand on annonce l'abrogation des lois sociales ; mais sur un terrain strictement politique, nous n'avons pas le droit de nous engager.

Toute la question est de savoir si la révolution espagnole est une question politique.

La réponse ne fait aucun doute. A l'observateur objectif et un peu au courant des choses de là-bas, la situation se présente en gros comme suit :

D'une part, les rebelles, luttant pour une forme de gouvernement, armés par les Portugais, les Italiens et les Allemands. D'autre part, les gouvernementaux scindés en deux fractions nettement distinctes : les anarchistes et les socialisto-communistes. Dans l'esprit du public, l'U.R.S.S. soutient les gouvernementaux en bloc ; en fait, les choses sont moins simples. Les anarchistes sont à peu près abandonnés à leurs propres ressources — ce qui explique leurs nombreux échecs, — et seule l'autre fraction est soutenue financièrement, défendue et dirigée par les Soviétiques. Les milices internationales sont le seul point de résistance sérieuse opposé à l'avance de Franco ; or, ces milices sont entre les mains des Soviétiques qui sont en train de jouer sur le front espagnol une carte qui peut être importante, et fait partie de leur jeu strictement personnel contre l'Allemagne.

Autrefois, le point névralgique de l'Europe était dans les Balkans, aujourd'hui, il est en Espagne. C'est de là que peut sortir une guerre et ce n'est pas en envenimant la plaie qu'on peut se vanter d'écartier le danger de gangrène.

Quand nous voyons l'U.R.S.S. débarquer des armes sur tels points de la côte orientale déteints non par des anarchistes, mais par des communistes, et au contraire éviter soigneusement de ravitailler ses alliés, nous n'avons pas le droit de croire que l'U.R.S.S. a cédé en s'engageant dans cette affaire, à un sentiment de solidarité de classe, à un mouvement idéologique. Elle joue son jeu de puissance slave avec ce cynisme qui lui est particulier, et qui pipe à chaque fois les naïfs qui n'y veulent pas croire.

Voilà, n'est-ce pas vrai, des raisons amplement suffisantes pour justifier notre attitude ? Ce n'est pas au moment où se joue en France une formidable partie sur le terrain qui nous est propre, que nous allons user nos forces à disputer des questions qui ne sont pas de notre ressort.

Notre travail est de défendre les ouvriers qui nous ont mandetés pour cela, et non de faire le jeu des politiques internationaux, en nous donnant des allures de chefs des peuples.

Nous avons toujours été contre la guerre et contre toutes les dictatures, ce n'est pas aujourd'hui que nous allons opter pour une dictature contre une autre et couvrir les murs de France d'affiches réclamant la guerre, de la poudre et des balles !

Pierre BARBIER.

UN BON SYNDICAT

pense à acquiescer fidèlement sa cotisation syndicale sans attendre le rappel du Secréariat ou de sa section l...

Au Congrès des Métallurgistes Chrétiens de la Région Nazairienne

(Suite de la première page)

Finallement, J. Pérès apporte au débat la conclusion logique, en constatant qu'un effort s'impose pour harmoniser les salaires, véritablement dissemblables, pour des travaux identiques.

La tâche sera sans doute malaisée. Il existe des situations complexes, et il faut espérer que les ouvriers se rendront compte de la complexité des cas différents qui peuvent se présenter.

« Notre conception des salaires, ajoute J. Pérès, diffère considérablement de celle que l'on a coutume de professer. Nous faisons jouer trois éléments dans la détermination des salaires :

« 1° Le principal, concernant le coût de la vie. Il faut que l'ouvrier puisse subsister lui et sa famille.

« Le deuxième élément concerne la valeur professionnelle de l'ouvrier ; le bon ouvrier doit pouvoir gagner plus que l'ouvrier médiocre ou le mauvais ouvrier. Il doit donc exister des différences dans la rémunération.

« Enfin, le troisième élément tient compte de l'état de prospérité, de l'économie générale ou de la branche d'industrie particulière.

« En présence du problème des salaires, la C.F.T.C. a pensé qu'il était plus légitime d'augmenter tous les salaires d'une somme fixée qui serait calculée suivant un pourcentage appliqué sur le salaire moyen de tous les ouvriers.

« La parole est donnée ensuite à Terrien, secrétaire de la Fédération métallurgique de Saint-Nazaire.

Après un résumé des événements de l'année écoulée, le rapporteur constate que la « grande oubliée » dans la question des salaires, a été la famille. En effet, malgré l'augmentation du coût de la vie, les allocations familiales n'ont point été modifiées. Terrien rappelle alors les paroles de Pie XI et de Léon XIII :

L'après-midi

A midi, un banquet réunit les congressistes à l'Hôtel de Bretagne, puis une seconde séance se tint à la salle de la rue du Maine.

Mabrit, secrétaire départemental y traita de la liberté et de l'unité syndicale et définît la doctrine de la C.F.T.C. « C'est, dit-il, une doctrine solide et sûre qui ne varie pas. »

L'orateur expose ensuite les diverses raisons qui empêchent l'union avec la C.G.T., car, celle-ci cherche la lutte des classes, tandis que nous, nous ne souhaitons que la collaboration des classes.

En terminant, Mabrit donne aux congressistes des consignes de courage et de ténacité. « Que chacun conserve en lui le principe de la liberté syndicale, car défendre cette dernière, c'est défendre la liberté tout court. »

J. Pérès tire alors les conclusions de ce Congrès. Dans les vœux qu'il énonce, au nom des Syndicats chrétiens métallurgistes de Nantes, Bassin-Indre, la Montagne, Chateaubriant et Saint-Nazaire, figure notamment le relèvement du taux minimum des allocations familiales au niveau des plus hauts tarifs adoptés par les caisses privées et celles de l'Etat.

Il est, en outre, réclamé, aux termes de ces vœux :

« Un barème spécial soit établi en faveur des familles dont la mère reste au foyer, lui assurant des allocations plus substantielles ;

« Qu'à défaut du père décédé ou invalide, des membres soutiens de famille puissent jouir également du bénéfice des allocations familiales, ainsi d'ailleurs que le prévoit le règlement de nombreuses caisses de compensation ;

« Que tous les assurés obligés d'interrompre leur travail pour cause de maladie conservent le bénéfice des allocations familiales pendant la période d'incapacité ;

« Considérant que les efforts tentés par le gouvernement pour enrayer l'augmentation du coût de la vie sont restés vains et que la famille ouvrière éprouve des difficultés croissantes à subvenir à ses besoins, demandant :

« Que les Pouvoirs publics fassent l'effort nécessaire pour enrayer l'augmentation du coût de la vie ;

« Que les salaires, si l'augmentation du coût de la vie s'accroît, suivent automatiquement la progression par le jeu d'une échelle mobile ;

« Qu'un réajustement immédiat vienne mettre les salaires, et en particulier ceux des manœuvres, en rapport avec les besoins réels des salariés et de leurs familles.

« Considérant le peu de cas que l'on fait de la liberté syndicale officiellement reconnue, s'élevant avec indignation contre les brimades et les pressions dont sont parfois l'objet leurs adhérents, ils se déclarent fermement résolus à faire respecter en toutes circonstances leurs libertés ;

« Considérant la situation de plus en plus pénible des vieux travailleurs exclus de la production, demandant que les collectivités publiques et privées leur assurent des moyens de subsistance honorable.

« Considérant l'attente portée au principe des fêtes légales par leur récupération obligatoire dans l'application de la loi des 40 heures, s'élevant contre toute récupération ;

« Ils demandent que soient étudiées les moyens susceptibles de pallier à la perte de salaires qui résulte des modalités d'application de la loi ;

« Ils se séparent en faisant confiance à la C.F.T.C. pour faire aboutir leurs justes revendications.

Jean RICHARD.

Faites lire ce journal aux sympathisants

Donnez-nous vos suggestions

La Vie Syndicale

NORD

LILLE

Pour montrer à ceux qui prétendent que le Syndicalisme chrétien ne fait rien, rappelons la signature de deux conventions par les Syndicats libres pour les ouvriers de la Métallurgie d'abord, et pour les employés et techniciens de la même industrie ensuite, et toutes deux en présence des représentants des Pouvoirs publics.

Nos camarades ont été dignement la Saint-Eloi à l'occasion de laquelle ils avaient tenu leur Assemblée générale, la grève qui se vivait à ce moment-là n'avait en rien refroidi leur ardeur et leur confiance dans nos organisations libres ; c'est ainsi qu'ils votèrent l'augmentation de la cotisation de base. Ils émettent un vœu dans lequel nous revoilà, avec le rajustement des salaires, l'application de la semaine de 40 heures sur 5 jours, et le report des marchés du dimanche, soit le samedi, soit le lundi, bravo...

On trouvera par ailleurs une relation du conflit particulièrement douloureux, dont nos camarades eurent à souffrir pendant de longues semaines.

ROUBAIX - TOURCOING

L'Assemblée générale des Syndicats de la Métallurgie a connu un succès triomphal ; la salle comble s'est passionnément intéressée à l'ordre du jour d'une brûlante actualité, citons l'application des 40 heures autour de laquelle s'ouvrit une importante discussion, nombreux furent les camarades à intervenir.

Les salaires retinrent également l'attention de l'Assemblée, des précisions furent apportées pour ceux des mécaniciens des industries textiles.

Comme on fêtait en même temps la Saint-Eloi, un vin d'honneur a

été servi à la suite de l'Assemblée générale et chacun se sépara, heureux d'avoir passé quelques heures de franche cordialité, heureux présage pour l'avenir du mouvement. La solidarité ne fut point exclue et une quête fructueuse fut faite pour les métallurgistes de Lille.

VALENCIENNES

Nos camarades employés dans la métallurgie, mènent depuis le 18 juin 1936, une campagne persévérante en vue de l'ouverture de négociations pour l'établissement d'une convention collective ; ceux-ci n'ont pas hésité à demander audience au Ministre du Travail afin d'activer la procédure.

« Avis encore à ceux qui prétendent que les Syndicats chrétiens ne font rien, nos amis de Valenciennes nous donnent un nouvel exemple de leur ténacité dans l'action. »

Nos camarades ouvriers mènent une belle action dans cet important centre industriel ; à l'issue de leur dernière réunion un ordre du jour important a été voté, nous en détachons quelques extraits, notamment en ce qui concerne les salaires et le coût de la vie, l'action des Pouvoirs Publics dans ce domaine.

Ils expriment le regret que la convention collective, de la discussion et de la signature de laquelle ils ont été exclus de par les prétentions des camarades cégétistes, ait laissé sans solution un certain nombre de points fort importants, ils décident d'y adhérer mais en faisant toutes réserves sur ces derniers et déclarent faire confiance au Syndicat libre des Travailleurs de Métaux, qualifié pour défendre leurs intérêts légitimes.

DENAIN

Le « Nord Social » nous apporte un écho du travail syndical fait par nos camarades dans cette région. Ils ont protesté contre l'article 25 de la convention collective donnant un monopole à la C.G.T., en cas

AU CONGRÈS FÉDÉRAL DE LA MÉTALLURGIE

(Suite de la première page)

Devançant les revendications qui allaient être posées, nous restons encore à l'avant-garde, dit-il, avec l'établissement de l'assurance chômage obligatoire, à base syndicale, par le triple concours des Communes, du Département et de l'Etat ; la révision de la Loi sur les accidents du travail ; l'établissement d'une retraite décente pour les vieux ouvriers ; allocations familiales plus élevées, là où la mère demeure au foyer. C'est ensuite un résumé de notre action au moment de l'élaboration de la convention de la métallurgie de la région parisienne, rejetée des discussions par le Syndicat unifié des métaux et malgré nos démarches et notre insistance auprès des Pouvoirs Publics ; nous ne nous sommes pas pour autant désintéressés de la question, et le Syndicat de la Métallurgie de Paris vient de signer avec la Chambre syndicale des Industries Métallurgiques de la région parisienne une convention parallèle ; les prétentions du Syndicat des Métaux n'ont pu faire obstacle à notre ténacité.

Les effectifs : à ce jour ceux-ci ont triplé et si, faisant entrer dans l'établissement des listes de nos Syndicats adhérents les sections légalement déclarées, c'est à près de 500 qu'il faudrait les chiffrer.

L'importance de la correspondance échangée témoigne de notre activité générale, activité doublée dans beaucoup de régions par conclusions de conventions collectives auxquelles ont participé nos Syndicats.

Il faut retenir, également, la rencontre de Longwy avec nos amis Belges où un très fructueux échange de vues nous a permis de resserrer nos liens d'amitié et de régler une action commune pour la défense de la liberté syndicale dont nos camarades frontaliers belges ont à souffrir de la part de certains éléments extrémistes.

Après avoir évoqué l'action de la Fédération en faveur de l'application des 40 heures, du rajustement des salaires en fonction du coût actuel de la vie, et donné des détails sur l'aménagement des locaux du 3^{ème} étage où la Fédération va s'installer en collaboration avec les Fédérations ouvrières, le secrétaire informe le Congrès de la création d'un Syndicat général d'Agents de Maîtrise de la Métallurgie, rattaché à notre Fédération, il conclut ainsi son rapport :

« Voici, mes chers camarades, bientôt 17 ans que nous sommes venus au monde et que, par de patientes labeurs, nous avons réussi à nous développer, nous avons donc le devoir aujourd'hui de continuer cette œuvre de dé-

vouement et d'abnégation à laquelle ont participé tant et tant de militants qui y ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

« Nous sommes aujourd'hui à un carrefour, l'avenir s'ouvre devant nous ; allons-nous être à la hauteur de notre tâche ? Les Fédérations ouvrières sont l'espoir de la C.F.T.C. pour lesquelles elle a fait déjà de nombreux et importants sacrifices. Ne croyez-vous pas que nous avons le devoir impérieux de nous montrer dignes de l'attention qui nous a été portée et, par un geste de confiance et de foi dans notre idéal, montrer à ceux qui nous regardent agir ce que nous sommes : des luttieurs qui ont compris les exigences et les besoins de leur temps. Nous saurons donc oser, nous souvenant que la fortune sourit aux audacieux et à ceux qui savent entreprendre. Nous ferons donc le geste qui est attendu de nous et par lequel nous apporterons notre témoignage en faveur du Syndicalisme Chrétien pour lequel nous militons, faisant que celui-ci soit, avec le concours de la Providence, le Syndicalisme de demain. »

Charlemagne BROUIN ouvre ensuite, la discussion sur le rapport qui vient d'être présenté.

Un débat s'engage sur la conclusion des conventions collectives et nous entendons les avis et les communications de CHACORNAC, COURBET, BIVER, BRULANT, WILLIAM, CHARBONNIER, LÉONARD, DEBIZE, ROMBEAU ; le Président souligne après ces interventions qu'il nous faut à chaque occasion, soit signer des conventions parallèles, soit y apporter notre adhésion, afin d'avoir la possibilité d'intervenir dans l'application.

Un échange de vues a lieu sur le mot « professionnel » inclus dans le titre ; CHARBONNIER et COURBET en demandant la suppression et ce dernier signale le préjudice que ce mot a causé dans sa région.

CHACORNAC insiste à son tour et propose en remplacement le mot « régional ».

BROUIN aborde alors notre organisation intérieure et il souhaite voir se substituer aux moyens un peu empiriques par lesquels nous avons vécu jusque là, une administration digne de nos effectifs et capable de donner toute satisfaction en fonction des nécessités actuelles.

Après un échange de vues sur la création du Syndicat des Agents de Maîtrise, le Président Féral invite les congressistes à se rendre au Restaurant coopératif des Employés, 5, rue Cadet, pour le déjeuner et suspend la séance jusqu'à 14 h. 30.

Il est 14 h. 45 lorsque repren-

nent les débats ; le Président Féral qui a bien voulu nous donner quelques instants, est acclamé par l'assistance comme Président d'honneur de notre Fédération. Il nous dit sa joie d'accueillir les métallurgistes dans les nouveaux locaux de la C.F.T.C. : « Je ne veux pas disparaître, dit-il, avant d'avoir assuré au sein de la Confédération la prédominance de l'élément ouvrier. »

BROUIN, après avoir chaleureusement remercié ZIRNHELD qui appelé ailleurs par ses importantes fonctions, se retire sous les applaudissements des congressistes, donne la parole à nos camarades de Maubeuge et Nancy pour une relation des dernières grèves qui ont éclaté dans leurs régions.

MICHON monte à la tribune et, très objectivement, retrace leur action à Pompey et, situant les responsabilités, résume les difficultés qu'ils eurent à vaincre. Toutefois, le Syndicalisme Chrétien progresse rapidement et sort plus fort des luttes qu'il a dû soutenir dans cette région.

WILLIAM, à son tour, fait un exposé très complet du mouvement revendicatif du Bassin de la Sambre ; nos camarades, tout en gardant le contact avec la masse des travailleurs, laissèrent à la C.G.T. les charges que l'action excessive de ses militants faisait peser sur elle ; néanmoins ils s'efforcèrent de secourir leurs adhérents victimes de la grève et c'est dans une proportion voisine de 50 p. 100 qu'ils viennent d'accroître leurs effectifs.

Charlemagne BROUIN, dans un résumé fort saisissant, retrace les événements survenus depuis juin dans toute la région du Nord. Il démontre le caractère de certaines grèves déclanchées par des hommes sans mandat et pour des motifs personnels.

Parallèlement, dit-il, à l'activité des cellules communistes à l'intérieur des usines, les amicales socialistes prennent position ; ceci doit nous inciter à organiser et à développer nos sections d'entreprises.

Après une courte intervention de ROMBAUD et de CHARBONNIER sur la hausse du coût de la vie, Jean PÉRES leur répond en rappelant la position de la Fédération en décembre dernier où celle-ci estimait nécessaire un relèvement des salaires.

La dernière partie de l'ordre du jour est abordée. Le Président donne alors la parole au rapporteur, notre ami Jean PÉRES. Celui-ci fait part de décisions prises par le Conseil National d'octobre autorisant un aménagement financier au secrétariat pour lui permettre d'assurer la marche de la Fédération.

Des dispositions doivent être prises à cet effet et, comme il n'est pas possible de mettre au point une organisation sans argent, le Congrès doit se prononcer sur l'augmentation de la cotisation fédérale pour fournir les ressources indispensables au fonctionnement des services nécessaires au secrétariat.

CHACORNAC, CHARBONNIER, BRULANT, COURBET, ROLLAND, ROBERT, DUMAUD, DAVID, MOREL, RENOUX, LÉONARD, ESPERET interviennent en faveur du projet de relèvement du taux de la cotisation.

« GLORIEUX, seul, fait des réserves ayant mandat de présenter des observations sur le rapport, avec modération, il tentera de justifier son point de vue, mais après les interventions de PÉRES et BROUIN, il se rallie à l'ensemble du Congrès. »

L'augmentation mise aux voix est votée à l'unanimité.

Le Président Féral prend alors la parole pour tirer les conclusions du Congrès. Après avoir dégagé l'intérêt d'une telle journée pour l'avenir de notre mouvement, il s'attache à démontrer tout ce que nous pouvons apporter de mieux-être à la classe ouvrière, nous efforçant d'augmenter nos connaissances et perfectionnant sans cesse nos moyens d'action. Quelles que soient les difficultés de l'heure, ne nous laissons pas arrêter dans notre tâche, tenons bon la rampe, sachons assumer les lourdes responsabilités qui nous incombent, certains de travailler dans l'intérêt de la famille ouvrière, base du monde social. Nous méritons ainsi le Syndicalisme Chrétien à la victoire sur le matérialisme incapable de donner à nos frères de travail le bonheur vrai dans la paix par la justice et la fraternité.

Une longue ovation répond à la péroraison de notre président et celui-ci déclare clos le Congrès extraordinaire se félicitant de son plein succès.

Jean GERSTEL.

jamais reçu aucune réponse de leur part.

Signalons encore qu' alors que des camarades se sont déplacés de Toulouse et de Bordeaux pour se rendre à notre Congrès extraordinaire, eux qui ne sont de Paris qu'à un peu plus de 100 kilomètres, n'ont même pas daigné s'y faire représenter.

BOULOGNE

Nos camarades font là du très bon travail, après avoir organisé un certain nombre de réunions, ils poursuivent méthodiquement leur action, laquelle se trouve couronnée d'un plein succès ainsi qu'il nous est donné de le lire dans le « Nord Social ». Il ne se passe pas de semaine sans que des camarades se libèrent de la tutelle d'en face, ne rejoignent nos organisations.

SAINT-OMER

Nos camarades, tout en suivant méthodiquement l'application des lois sociales, organisent leur activité professionnelle en conséquence. Leurs différentes réunions en témoignent abondamment.

A cela, ils y ajoutent un souci qui les classe au premier rang : nous avons parlé de la formation syndicale. En effet, ils viennent de participer à une journée qu'ils ont intitulée de plus grande amitié, et, au sein de l'union locale, ils ont établi et réalisé un programme de journées d'études dont la dernière, le 24 janvier, obtint un réel succès.

BÉTHUNE

En faveur des ouvriers de garages une action a été déclanchée par nos amis afin de leur procurer le bénéfice des conventions collectives et de la semaine de 40 heures. Notre camarade Jules Pruvost a entrepris des démarches à cet effet, le patronat de cette région prétendant ne pas être visé par le décret de la Métallurgie, et toute cette action vient d'apporter à nos amis de nouvelles et nombreuses adhésions.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Nos camarades très absorbés par leur action au sein de leur Union, paraissent avoir négligé complètement la nécessité de nous donner de leurs nouvelles, c'est en vain que parcourant le « Nord Social » nous avons essayé de trouver un mot, une ligne se rapportant aux métallurgistes.

D'autre part, nos circulaires les laissent parfaitement indifférents et nous avons le regret de n'avoir

La Vie Fédérale et Syndicale

SAISNE

SAINT-QUENTIN

Nos camarades solidement groupés au sein de leur Union, travaillent ferme pour leur recrutement, malgré un certain nombre de difficultés au rang desquelles il faut signaler certains ostracismes des camarades soi-disant anti-fascistes, leur action continue et la trouée s'élargit.

SOMME

LE VIMEU

Dans ce fief communiste nos camarades ont réussi à y implanter le Syndicalisme chrétien, aidés en cela par l'admirable dévouement d'une poignée de militants au premier rang desquels il faut citer notre camarade **Tourancheau**, secrétaire des syndicats libres de la région du Tréport, qui met au service de notre cause tout ce qu'un homme peut donner de lui-même et y ajoutant tous ses loisirs et cela avec une générosité et un cœur que les mots sont impuissants à traduire.

Nos camarades ont organisé déjà un certain nombre de réunions, toutes ont obtenu, malgré certaines entraves (officielles), un très encourageant succès, à cela il faut ajouter une action professionnelle très opportune en faveur des 40 heures, de certaines catégories de manœuvres, des ouvriers à domicile, etc... etc. Notons que leur action et leur intervention ont été déjà, à plusieurs reprises, couronnées de succès.

ARDENNES

CHARLEVILLE

Il nous faudrait une colonne entière pour rapporter l'action de nos camarades dans cet important centre industriel. Ce Syndicat, qui compte plusieurs milliers d'adhérents et près de 50 sections, prend une place de plus en plus importante et prépondérante dans toute la vallée de la Meuse. Nous remercions aujourd'hui à transcrire ici l'activité de ses syndicats locaux, la « Voix Sociale » des Ardennes réserve, en effet, à cette énumération les trois-quarts de sa 2^e page. Nous réduisons notre information à l'essentiel de ses plus importantes réunions qui sont l'organisation chaque année de congrès départementaux et régionaux, journées de militants, assemblées générales, etc. Nos camarades participent également très activement à la vie fédérale et, outre la correspondance qu'ils échangent avec la Fédération, ils sont toujours, à chaque manifestation, régulièrement représentés ; ils ont, d'autre part, eu l'heureuse inspiration de libérer, il y a quelques mois, un de leurs jeunes militants, **Jules Biver**, d'un dévouement au-dessus de tout éloge. C'est le type de l'ouvrier chrétien qui de toute son âme et avec toute sa foi, s'est mis au service de ses frères de travail pour les élever en les attachant au matérialisme dans lequel ils s'engagent.

Nous ne voudrions pas terminer sans présenter à **Marcel Dardenne**, le dévoué secrétaire général de l'Union départementale, les félicitations les plus amicales de la Fédération pour son récent mariage, auxquelles nous nous permettons d'ajouter nos meilleurs vœux de bonheur pour la prospérité et le développement du nouveau foyer chrétien qui vient de naître. **M^e Dardenne** voudra bien nous permettre de la saluer, ici, très respectueusement, collaboratrice et associée maintenant à l'action de son mari, c'est à ce titre que nous tenons à lui exprimer toute notre reconnaissance, sachant combien est méritoire l'obscur dévouement des épouses de nos militants.

FRANCHE-COMTE

PAYS DE MONTBÉLIARD

L'action de nos Syndicats dirigée avec autorité et compétence par notre ami **Courbet** s'affirme de plus en plus. Au cours des derniers événements ils ont participé pour leur part à l'action revendicative, notamment en faveur d'un rajustement des salaires auquel s'ajoute

conclusion et en avaient motivé certaines clauses ; ou enfin aux révisions prévues et autorisées par la loi elle-même ;

Considérant que ces circonstances exceptionnelles se trouvent réunies en l'espèce et justifient amplement la révision demandée sans qu'il faille y voir un manquement aux engagements pris ;

...Considérant au surplus, qu'à défaut même d'une adhésion volontaire de la délégation patronale à une révision de la convention fondée sur une « hausse notable du coût de la vie », l'article 15 de la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936, aurait rendu cette révision légale et permis le recours à « la procédure de conciliation et d'arbitrage obligatoires en vue du règlement de ce différend, né d'une hausse notable du coût de la vie et ayant trait à la réduction, à l'exécution et à la révision des clauses des conventions collectives relatives aux salaires ».

Pas de dérogation à la semaine de 40 heures

Considérant que si les conventions font la loi des parties et si la loyale exécution des engagements mutuellement pris est particulièrement désirable en matière de conventions collectives de travail si l'on veut en généraliser l'usage et y obtenir la franche adhésion des contractants, ce principe ne saurait faire échec aux révisions, même en cours d'exécution, consenties d'un commun accord ; ou à celles justifiées par un changement profond des circonstances qui existaient au moment de leur

Vous voulez un journal à vous, pour vous, qui rapporte objectivement votre action : Alors adressez-lui chaque mois vos comptes-rendus, payez-lui régulièrement vos numéros et répandez-le largement.

derniers et ils espèrent, la raison aidant, voir cesser des méthodes préjudiciables aux intérêts communs de la classe ouvrière.

UGINE

Dans cette cité blottie aux pieds de l'Alpe imposante, le syndicalisme chrétien est revenu au premier plan ; son action qui remonte à plusieurs années lui a permis de prendre part aux discussions qui se sont ouvertes, à la suite des événements de juin, pour l'élaboration d'une convention collective. Au cours des journées de permanents, nous avons eu la satisfaction de pouvoir nous entretenir avec deux militants de chez eux, des explications qu'ils nous ont fournies nous avons pu aisément nous rendre compte du travail très important qui a été fait, qui se continue et se développera de plus en plus. Nos amis ont, en effet, pris la telle place que leur importance ira sans cesse en grandissant.

LOIRE

SAINT-ÉTIENNE

Il semble qu'après avoir pris pendant plusieurs mois la première place dans nos chroniques syndicales, avec la fameuse grève de Saint-Chamond, nos camarades se sont concentrés dans l'organisation des positions conquises ; nous savons, néanmoins, que si de ce côté ils fournissent un effort méritoire, le développement de leurs Syndicats n'en continue pas moins puisqu'ils ont considérablement accru leurs effectifs dans toute leur région industrielle.

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND

Nous avons la satisfaction d'enregistrer une activité toute particulière de nos camarades et nous sommes heureux de pouvoir féliciter notre jeune ami **Revol** du dévouement très méritoire qu'il apporte en toute circonstance et particulièrement dans la compréhension et les besoins de notre action. Il a, en effet, pris une part très active dans la discussion de la convention collective des collaborateurs de la Métallurgie, à cet effet, il n'a pas hésité à entreprendre un fatigant et coûteux voyage pour représenter, avec beaucoup d'intelligence et de doigté, ses camarades de la Métallurgie de Clermont, lors de l'entrevue et des discussions qui eurent lieu à Paris lors des réunions qui précéderont l'arbitrage des salaires de leurs conventions. Avec de tels dévouements, le Syndicalisme chrétien forcera l'admiration des indifférents, entraînera les hésitants et est assuré de s'imposer demain, non point par la violence, mais par l'objectivité d'une action menée avec autant de conviction et d'abnégation.

RIOM

Avec un opportunisme méritoire nos camarades ont su fort bien diriger leur action malgré toutes les difficultés qu'ils ont eu à vaincre ; leur attachement au Syndicalisme chrétien ne s'en est pas trouvé diminué ; ils ont fait face avec beaucoup de cran et à plusieurs reprises à des situations difficiles, pénibles, voire même douloureuses ; ils ont su pratiquer l'entraide fraternelle sans fanfaronnerie et faire entrer dans la pratique les principes avec lesquels ils dirigent leur action ; ils ont su avec nous moins de mérite oublier certaines incompréhensions n'ayant jamais voulu se résoudre à considérer comme des adversaires des compagnons de travail souffrant comme eux des mêmes injustices ; ils ont montré leur amour de la liberté dans le respect de la dignité ouvrière et de la pensée vraiment libre de chaque travailleur.

Comment devant une telle action ne pas envisager l'avenir avec confiance ? Le mouvement syndical chrétien ne peut que rayonner de plus en plus ayant su si bien montrer qu'il était au service de la classe ouvrière pour l'aider à conquérir ce minimum de bien-être auquel tout homme a le droit de prétendre et que le christianisme estime nécessaire au développement de la personnalité morale de chacun de nous.

SUD-OUEST

BORDEAUX

Bordeaux étend son action, à Dax avec le concours d'**Hostein** ils ont tenu une importante réunion à l'Hôtel-de-Ville, celle-ci qui avait suscité un intérêt tout particulier parmi les travailleurs de cette cité, fût agrémente par l'arrivée en cours de séance, d'un important contingent de camarades cégétistes et dont le représentant, auquel nos amis avaient donné la parole, avait pensé faire tourner la réunion à son profit, il dut déchanter, **Hostein** point par point, précisant avec une logique imperturbable ses arguments, mit en déroute la belle assurance du camarade et celui-ci, pour se ménager une retraite honorable se retira sans plus suivi de sa cohorte qui, ô suprême consolation, entonna en se retirant l'Internationale.

ROCHEFORT

Nos camarades de l'aviation ont jeté les bases d'une organisation dans leur branche professionnelle. Ils parviendront très rapidement à se développer car l'action syndicale chez eux compte déjà plusieurs années d'ancienneté.

LA ROCHELLE

Il nous faut en premier lieu rendre hommage au militant, dévoué qui s'occupe, avec une conscience syndicale méritoire, de tout ce qui a trait à la métallurgie dans cette ville, notre camarade **Faussaby**.

Nos camarades suivent attentivement toutes les questions professionnelles se rapportant à leur industrie, ils sont particulièrement actifs pour l'application des 40 heures dans les garages pour lesquels us ont signé une convention collective.

Ils ont fêté magnifiquement la Saint-Éloi. Les métallistes chrétiens, aiment-ils, sont respectueux des traditions. C'est donc avec un esprit du plus gai à propos qu'ils surent entourer leur fête familiale des divertissements les plus gaies et capables d'y attirer les jeunes.

Nous ne pouvons passer sous silence l'esprit d'équipe qui unit Syndicats féminin et masculin. Lors des journées de Permanents nous avons pu constater avec quel soin **M^{lle} Gourssa** tint à se procurer un certain nombre de renseignements dont nos amis avaient besoin pour leur action.

Revenons maintenant à Bordeaux, siège de l'Union régionale, nous verrons que nos camarades ne se sont point endormis sur les lauriers de leur convention collective ; ils en ont suivi très attentivement l'application. Ainsi, pour des licenciements aux Chantiers de la Gironde ils ont fait toutes démarches tendant à éviter une aussi pénible mesure ; aux Ateliers d'Aviation de Bègles ils sont également intervenus dans le même sens ; à la C.I.M.T. ils ont obtenu le reclassement professionnel de certains de leurs membres.

Au cours de leur Assemblée générale ils viennent de témoigner leur attachement à leurs Syndicats en votant à l'unanimité l'augmentation de leur cotisation. Pour qui connaît avec quelles difficultés nos amis ont pu obtenir des salaires péniblement normaux, le sacrifice qu'ils viennent de consentir en les honorant, présage de l'avenir de leur action ; au cours de cette même réunion, **Jean Carcau**, secrétaire de l'Union, précisa avec beaucoup d'à-propos la position du Syndicat de la Métallurgie.

MANCHE

CHERBOURG

Un contrat collectif est en discussion entre nos camarades et la Chambre syndicale des Industriels métallurgistes de la région de Cherbourg. Depuis octobre les choses n'ont pas beaucoup progressé, à part quelques satisfactions, cependant d'un réel intérêt, notamment pour les vieux travailleurs, les heures supplémentaires et le décalage. En effet, pour ce qui touche aux salaires et à l'échelle mobile, nos camarades, dans la « Voix Sociale » de février, avaient prévu qu'il leur faudrait aller à l'arbitrage préfectoral, et ils ajoutent que les délégués de la C.G.T. n'ont pu arriver à un accord, par conséquent, leur fameuse puissance par le nombre s'avère une fois de plus inopérante ; néanmoins, nos camarades envisagent avec satisfaction la création sur le plan départemental de plusieurs syndicats. A cet effet, nos camarades adressent aux nouveaux venus leur plus fraternel salut, espérant que tous ensemble ils vont pouvoir faire rayonner le Syndicalisme chrétien dans toute leur région.

Gérard Espéret qui suit avec une méritoire régularité tous nos Congrès fédéraux a rendu compte à ses mandants de notre dernière Assemblée générale du 16 janvier où furent prises d'importantes décisions.

SAINT-LO

Le jeune syndicat de la Métallurgie se révèle très actif, au cours de plusieurs réunions il a étudié l'élaboration d'un contrat collectif afin de le présenter à leurs employeurs. Pour les 40 heures, nos camarades en surveillent très attentivement

l'application, afin d'intervenir pour en obtenir le respect si des récalcitrants leur sont signalés ; nous pouvons ajouter qu'ainsi nos amis ont vraiment trouvé la bonne carburation, et le moteur syndical tournant à plein régime les emmenera rapidement vers de nouvelles conquêtes.

ORNE

LAIGLE

Nos camarades qui poursuivent un travail de propagande et d'organisation vraiment méritoire ne se laissent pas arrêter par les difficultés d'ou qu'elles viennent. En effet, les fameux Syndicats professionnels, successeurs des Syndicats jaunes et qui, pour camoufler leur marchandage, ont essayé depuis juin, en démontrant les titres de nos organisations, et notamment avec le mot « professionnel » que nous avons, nous, toujours eu, de faire croire qu'il n'y avait aucune différence entre leurs organisations et les nôtres. Nos camarades ont vigoureusement réagi et ils ont fait connaître à tous les ouvriers métallurgistes du département de l'Orne qu'ils préféraient enlever du titre de leur Syndicat le mot « professionnel » afin de n'être plus confondu avec les organisations suscitées par les liges et par le patronat, et ils invitent les travailleurs de leur profession à donner leur adhésion à des organisations vraiment libres, qualifiées pour défendre leurs intérêts professionnels et dont le passé syndical les autorise à se prévaloir du titre de défenseurs de la classe ouvrière.

Notre ami **Raymond Debray** mène là une campagne courageuse et méritante dont nous le félicitons vivement, les camarades qui, avec lui, mènent le bon combat, ne tarderont pas à voir leur action porter de très beaux fruits.

CALVADOS

DIVES-SUR-MER

La charmante petite station balnéaire a, depuis quelques mois, une section syndicale de la Métallurgie, qui se montre très active en toute occasion. Au sein de leur Union locale, et sous la présidence du camarade **Girard**, nos amis ont obtenu des succès très marqués pour la défense de la liberté syndicale ; nos camarades sont intervenus sur les modalités d'application des 40 heures aux usines de Dives, notamment en ce qui concerne les équipes de roulement dans les services à feu continus.

À la suite d'un article agressif mais, paraît-il, d'un ridicule et d'un burlesque vraiment comiques, paru dans un organe cégétiste de leur région, plusieurs adhésions leur sont parvenues.

CAEN

Avec **Lemaître** les métallurgistes travaillent pour étendre leur action dans tout leur département, à cet effet, ils utilisent les organes syndicaux et, plus particulièrement, « Syndicalisme », le grand organe confédéral.

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC

Dans la Métallurgie de cette ville nos camarades ont déployé une très grande activité. **Mescam**, au cours de réunions ou étaient convoqués les ouvriers de garages, leur a exposé les modalités d'application de la semaine de 40 heures afin de choisir le mode répondant à leurs désirs. Un compte rendu des résultats obtenus auprès du patronat, lequel marque une amélioration très sensible, nos camarades ont constaté la carence de la C.G.T. en ce domaine, et affirmé bien haut qu'ils agissent au grand jour et dans l'intérêt de tous les salariés.

L'abondance de notre chronique syndicale nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de la rubrique "La Vie Fédérale et Syndicale". Nous nous excusons bien vivement auprès des Syndicats dont nous aurons dû retarder le compte-rendu de leur activité.

teurs de machines à vapeur ; 1.046 ; charpentiers en fer : 1.030 ; serruriers du bâtiment : 805 ; serruriers de fabrication : 785 ; divers : 983.

Que ces 28.645 chômeurs se répartissent ainsi par groupes d'âge : 1.333 de 15 à 20 ans (5,7 %) ; 6.345 de 21 à 30 ans (22,4 %) ; 7.695 de 31 à 40 ans (26,8 %) ; 5.176 de 41 à 50 ans (18 %) et 7.793 de plus de 50 ans (27,1 %) ;

Qu'il y a lieu d'ajouter à ces chômeurs manœuvres spécialisés ou ouvriers professionnels, une fraction de manœuvres sans spécialité proportionnelle à la part que représente la métallurgie dans l'ensemble du personnel ouvrier de la région parisienne, c'est-à-dire le quart ; que cette totalisation donne bien un nombre d'une quarantaine de milliers de travailleurs sans emploi relevant directement ou indirectement de la métallurgie parisienne ;

(Voir la suite page 4)

LE RAJUSTEMENT DES SALAIRES

La sentence surarbitrale sur la demande d'augmentation des salaires dans la Métallurgie Parisienne

conclusion et en avaient motivé certaines clauses ; ou enfin aux révisions prévues et autorisées par la loi elle-même ;

Considérant que ces circonstances exceptionnelles se trouvent réunies en l'espèce et justifient amplement la révision demandée sans qu'il faille y voir un manquement aux engagements pris ;

...Considérant au surplus, qu'à défaut même d'une adhésion volontaire de la délégation patronale à une révision de la convention fondée sur une « hausse notable du coût de la vie », l'article 15 de la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936, aurait rendu cette révision légale et permis le recours à « la procédure de conciliation et d'arbitrage obligatoires en vue du règlement de ce différend, né d'une hausse notable du coût de la vie et ayant trait à la réduction, à l'exécution et à la révision des clauses des conventions collectives relatives aux salaires ».

Pas de dérogation à la semaine de 40 heures

Que l'industrie métallurgique se trouve donc actuellement dans le cas prévu au § 3^o de l'article 6 du décret du 27 octobre 1936 et, qu'à défaut d'un

sursis pur et simple à l'application même du décret dans les termes de l'article 9 de ce dernier, que la délégation patronale persiste à demander le « surcroît extraordinaire actuel de travail » justifie l'attribution immédiate des 75 heures supplémentaires de crédit qui y sont prévues, afin de permettre l'exécution des commandes en cours et l'adaptation de l'industrie aux horaires nouveaux, étant bien entendu que les heures supplémentaires ainsi autorisées bénéficieraient d'une majoration de salaires de 25 % ;

Considérant, d'autre part, que pour justifier son opposition à cette manière de voir et l'attitude qu'elle a prise à l'égard des demandes de dérogations, délais, autorisations d'heures supplémentaires concernant l'application de la loi de quarante heures à l'industrie métallurgique de la région parisienne, la délégation ouvrière fait valoir l'argumentation suivante :

Que sans contester la gêne momentanée que peut imposer à certains employeurs l'application de la semaine de quarante heures, il y a lieu de tenir compte : 1^o du délai de plus de cinq mois qui s'est écoulé entre le vote de la loi, le 21 juin 1936 et son application, le 6 décembre 1936 ; 2^o

de l'existence d'un nombre considérable de chômeurs, tant professionnels que manœuvres de la métallurgie dans la région parisienne ; que l'effectif des chômeurs inscrits au fonds de chômage, dans la semaine du 25 au 30 janvier 1937, était de 23.430, dont 23.656 hommes et 5.764 femmes ; qu'il convenait d'y ajouter une fraction importante du quart environ des manœuvres non spécialisés et manutentionnaires au nombre de 37.406, dont 26.288 hommes et 11.118 femmes, soit au total environ 40.000 chômeurs susceptibles d'être employés dans la métallurgie ; 3^o du but poursuivi par l'application rapide de la loi de quarante heures, qui était précisément de faire pression sur les employeurs pour les contraindre à utiliser des travailleurs moins habitués ou plus âgés qui forment la majorité des chômeurs, attendu que le licenciement des travailleurs s'est fait, en commençant par les moins capables et les moins jeunes, puisque l'accentuation du chômage permettrait aux employeurs de sélectionner leur main-d'œuvre ; 4^o du fait que les travailleurs ne sauraient accepter qu'une loi votée en juin, et appliquée à dater du 6 décembre, donnât lieu, à défaut d'une suspension de son application désormais impossible autrement que par une modification de la

loi elle-même, fut-ce même aux dérogations ou prolongations temporaires de durée du travail prévues dans le décret du 27 octobre 1936, avant qu'un effort massif et efficace ait été tenté, en vue de résorber les travailleurs professionnellement utilisables actuellement en chômage ;

Considérant qu'en l'état actuel des choses, ces raisons apparaissent déterminantes ;

Considérant, en effet, que de l'enquête à laquelle s'est livré le surarbitre soussigné au sujet du chômage dans la métallurgie de la région parisienne, il résulte que, lors du dernier sondage effectué par l'Office Public de placement et de la Statistique du travail de la Seine, à l'aide des fiches individuelles des chômeurs inscrits, la répartition professionnelle des 28.465 chômeurs hommes était la suivante : manœuvres spécialisés : 6.306 ; ajusteurs-mécaniciens : 4.915 ; ouvriers de machines, appareils électriques et électriciens : 2.755 ; ouvriers de machines-outils, perceurs-fraiseurs : 1.871 ; chaudronniers, tôliers, tuyauteurs : 1.761 ; monteurs en chauffage central : 1.412 ; forgerontailandiers : 1.331 ; tourneurs repousseurs : 1.300 ; fondeurs : 1.053 ; polisseurs, émailleurs, nickeleurs : 1.052 ; chauffeurs de four, conduc-

SALAIRES HORAIRES MINIMA GARANTIS

OUVRIERS TOUTES CATEGORIES

Table listing various professions and their corresponding hourly minimum wages, such as Adjusteurs, Chaudronniers, etc.

Les salaires de la Convention Collective de Travail des Industries Metallurgiques et connexes de la Région Parisienne

Additifs à la Convention collective de travail des Industries metallurgiques et connexes de la Région Parisienne

OBSERVATION GENERALE SUR LES BARÈMES SUIVANTS

Les barèmes suivants incluent, pour toute clarté, la totalité des professions qui ont été évoquées au cours des études...

PROFESSIONS DE LA CONSTRUCTION ELECTRIQUE

Catégories communes

Table listing professions in electrical construction and their wages, including Aide-bobinier, Aide-monteur, etc.

T. S. F.

Table listing wages for professions in radio and television (T.S.F.), such as Contrôleur dépanneur, etc.

Câbles

Table listing wages for professions in cable manufacturing, including Bobineuse Pupaïn, etc.

Isolants (matières moulées)

Table listing wages for professions in insulating materials, including Monteur sur presse automatique, etc.

Piles

Table listing wages for professions in battery manufacturing, including Approvisionnementne sur machine, etc.

PROFESSIONS DU POLISSAGE

Table listing wages for polishing professions, including Aiveuse, Chromeur, etc.

PROFESSIONS DE LA FONDERIE

Mise au point des désignations du barème:

Table listing wages for foundry professions, including Mouteur main, Mouteur mécanique, etc.

PROFESSIONS DE LA CARROSSERIE

Table listing wages for carriage professions, including Brigadier traceur, Cisailleur, etc.

PROFESSIONS DE L'ETIRAGE ET DU TRÉFILAGE

Table listing wages for rolling and wire drawing professions, including Cisailleur, Dresseur, etc.

Recuiseur conduisant son foyer

Table listing wages for heating professions, including Recuiseur ne conduisant pas son foyer, etc.

PROFESSIONS DU LAMINAGE D'ACIER A CHAUD

Table listing wages for hot steel rolling professions, including Aide chauffeur, Aide cisailleur, etc.

PROFESSIONS DU LAMINAGE A CHAUD DU CUIVRE ET DES ALLIAGES

Table listing wages for hot copper and alloy rolling professions, including Lamineur, Laveur bain chaud, etc.

PROFESSIONS DE L'OPTIQUE ET PRECISION

a) Optique

Table listing wages for optical professions, including Bloqueur doucisseur, Bloqueuse doucisseuse, etc.

b) Précision

Table listing wages for precision professions, including Gaineur professionnel, Gaineuse peaussière, etc.

PETITES FABRICATIONS D'ARTICLES METALLIQUES

Les spécifications du contrat collectif s'appliquent aux ouvrières suivant la distinction manœuvres (4,25), O. S. montage (4,90), O. S. sur machines (5,30).

Il est entendu que les ouvrières occupées seulement à l'approvisionnement des machines ne sont pas assimilées aux O. S. sur machine. Elles constituent une catégorie de manœuvres plus payées que les manœuvres simples, et dont le taux normal peut être apprécié à 4,60.

Jeunes ouvrières:

Table listing wages for young workers, including 14 à 15 ans, 15 à 16 ans, etc.

PROFESSIONS DE L'ETIRAGE ET DU TRÉFILAGE

N.B. à l'additif:

La catégorie nouvelle de « tréfileurs », visée à l'additif, correspond à une qualification professionnelle spéciale, caractérisée par le fait que l'agent est tréfileur-profiteur, sachant créer son outillage.

LUNETTERIE

Table listing wages for optician professions, including Contrôleur verres finis, Contrôleuse-vérificatrice, etc.

EMAILLERIE

Table listing wages for enamel professions, including Aide-cuiseur, Chauffeur four gazogène, etc.

MARCHANDS DE FER

Les ouvriers affectés à la confection des armatures dans les maisons de marchands de fer se rattachent à l'industrie du bâtiment. Les parties à la convention collective de cette industrie examineront s'il y a lieu d'apporter, par voie d'additif, une tarification spéciale, pour certains ouvriers ci-dessus désignés.

Les manœuvres de ferraille appartenant par contre à la métallurgie. Leur taux est celui de 5,40.

FORGE, ESTAMPAGE ET MACHINES A FORGER

1° Outillage en matrices

Table listing wages for tooling professions, including Ajusteur en matrices, Calibre-traceur, etc.

2° Fabrication

A) Grosse forge (au-dessus de 2 tonnes)

Table listing wages for large forging professions, including Estampeur, Forgeron, Marteleur, etc.

B) Petite forge (au-dessous de 2 tonnes):

Table listing wages for small forging professions, including Estampeur, Forgeron, Marteleur, etc.

3° Forge mécanique à façon

Table listing wages for mechanical forging professions, including Forgeron main, Chauffeur, etc.

4° Traitement thermique de forge et estampage

Table listing wages for heat treatment professions, including Chauffeur à la chaîne, Trempur main, etc.

DÉCOLLETAGE

L'ouvrier ou l'ouvrière, qui est affecté tantôt sur machine, tantôt au montage, et tantôt à l'approvisionnement, est réglé au taux de ces catégories pour le nombre d'heures effectuées dans chacune d'elles.

CENTRALES ELECTRIQUES

D'USINES

Table listing wages for power station professions, including Chauffeur breveté ou commissionné, Chef de chauffe, etc.

CABLES

Compléments à l'additif précédent.

Table listing wage supplements for cable professions, including Est supprimée la rubrique: Bobineuse Pupaïn à main, etc.

Cette page est un document conservez-la

(A suivre)

Considérant qu'à supposer que la moitié de cet effectif soit formée de travailleurs trop âgés, trop inexpérimentés ou ayant abandonné depuis trop longtemps leur activité pour pouvoir être remis à l'ouvrage, même au prix d'un déclassement, d'une rééducation ou d'une réadaptation de brève durée, il n'en demeure pas moins que vingtaine de milliers de travailleurs pourraient être utilisés par les employeurs à la faveur de la reprise économique actuelle, moyennant quelques mesures telles qu'une sévérité moins grande des esais professionnels imposés à l'embauchage, la définition plus stricte des normes professionnelles et la détermination de la qualification professionnelle des travailleurs, à l'aide d'essais et d'épreuves subies dans les ateliers de l'Etat, par analogie avec la sélection professionnelle réalisée pendant la guerre à l'occasion de la mobilisation industrielle; de mutations à l'intérieur des établissements, un reclassement des ouvriers actuellement déclassés; l'adaptation des jeunes travailleurs aux travaux en série à rythme accéléré et des ouvriers plus âgés et souvent plus hautement qualifiés à des travaux en moyens et petits ateliers, ne pratiquant pas la production en série ou à la chaîne, mais où la valeur individuelle a encore son prix, etc.;

Le rajustement des salaires

La sentence surarbitrale sur la demande d'augmentation des salaires dans la Métallurgie Parisienne (Suite de la page 3)

personnel déjà en place avant d'avoir utilisé au maximum les travailleurs en chômage disponibles; Que, en conséquence, sur la deuxième question, la solution actuelle paraît être la suivante: qu'il n'y a pas lieu de rapporter, pour le moment, la suspension de l'utilisation des heures supplémentaires prévues sous le numéro trois du paragraphe 1er de l'article 6 du décret du 27 octobre 1936, tant que le nombre de chômeurs inscrits aux fonds publics de chômage ne sera pas tombé à la moitié de son effectif présent, soit à 14.500, et tant que le nombre des manœuvres et manutentionnaires sans spécialité ne se sera pas abaissé à 24.000.

Le rajustement des salaires est justifié du fait d'une hausse notable du coût de la vie, survenue principalement depuis le mois d'octobre 1936 et qui dépasse largement les variations saisonnières ou normalement prévisibles; 4° Le taux de cette majoration est fixé à 8,50 % des salaires horaires minima garantis par la Convention collective du 12 juin 1936 et des additifs subséquents, en y comprenant la majoration de 20 % motivée par l'application de la loi de quarante heures.

Pour le Syndicat libre: Recrutez

Imprimerie Centrale 12, rue St-Siméon, Bordeaux. Le Gérant: Henri SINJON.